



Le code d'éthique se veut un guide de comportement volontaire basé sur le respect et visant à la fois, à protéger notre lac et ses utilisateurs, et à assurer la quiétude de ses riverains.

L'Association des riverains du Lac Blanc estime qu'un code d'éthique connu et suivi par tous les utilisateurs de notre lac constitue un gage d'harmonie entre les riverains tout en assurant le maintien voire l'amélioration de la qualité de l'eau du lac.



ASSOCIATION
DES RIVERAINS DU
LAC BLANC

Pour plus de renseignements ou commentaire
sur le présent code d'éthique :

COURRIEL

info@arlb.quebec

PAGE FACEBOOK

Association des Riverains du Lac Blanc

ADRESSE POSTALE

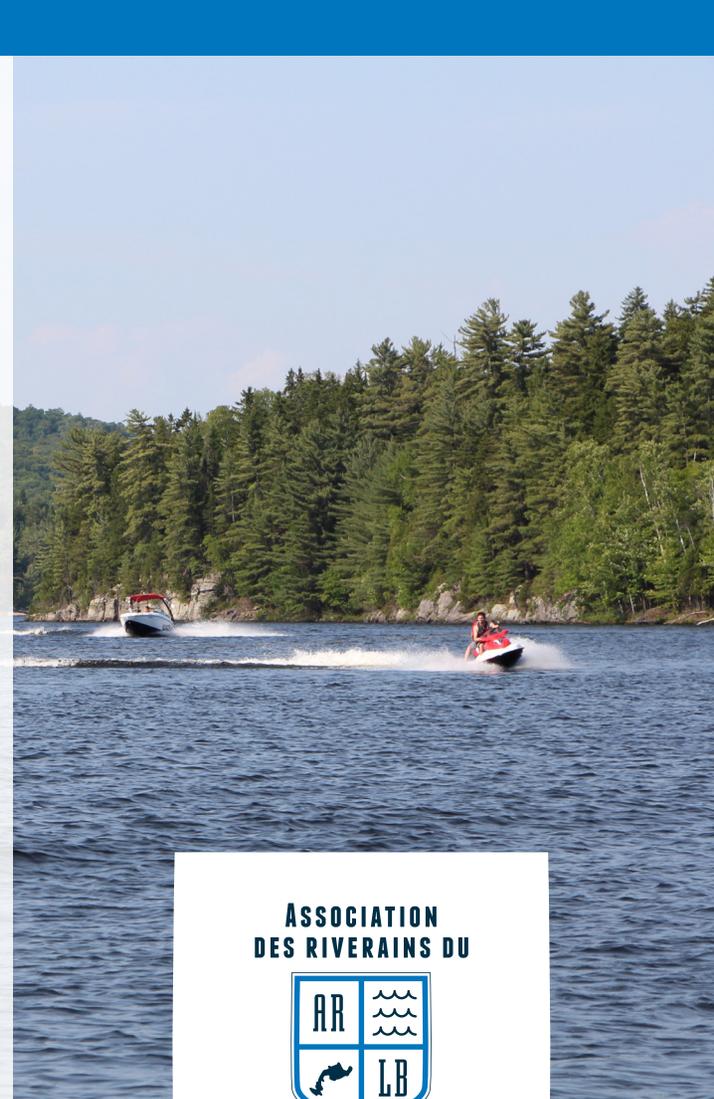
Association des riverains du Lac Blanc
Casier postal 1501, Saint-Ubalde
Québec (Québec) G0A 4L0

SITE WEB

arlb.quebec

_____ ou vous adresser _____
à l'un des administrateurs de l'Association

*La publication de ce document est rendue possible grâce à
une contribution financière de la Municipalité de Saint-Ubalde.*



CODE D'ÉTHIQUE
DES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS
DE PLAISANCE AU LAC BLANC

CODE D'ÉTHIQUE

Adopté à l'assemblée générale annuelle du 8 octobre 2011
et révisé en juin 2018

QUALITÉ DE L'EAU

Notre lac constitue notre richesse. Pour en préserver la qualité, certaines mesures peuvent contribuer à en assurer la pérennité :

- Les moteurs à deux temps d'ancienne génération constituent une source importante de pollution. Pensez à un moteur à quatre temps ou à deux temps nouvelle génération, ou encore à un moteur électrique.
- Le brassage artificiel de l'eau en zone peu profonde remet en suspension des sédiments contenant des phosphores. Évitez d'activer le moteur de votre embarcation lorsque vous circulez en eau peu profonde, notamment dans les baies ensablées.
- L'effet des vagues fortes sur le rivage provoque l'érosion des berges entraînant dans le lac des résidus (sable et gravier) contenant des phosphores. Ajustez la vitesse de votre embarcation de façon à limiter l'amplitude de la vague.
- Avant la remise à l'eau d'une embarcation provenant d'un autre plan d'eau, prenez soin d'en laver la coque, la remorque et toutes les autres composantes (hélices, ballasts, etc...) afin d'éviter l'introduction d'espèces animales ou végétales nuisibles (myriophylle à épi, moule zébrée et autres) qui auraient pu s'y greffer.



ACTIVITÉS NAUTIQUES

Sources de plaisir pour ses utilisateurs, les activités nautiques se pratiquent dans le respect de la sécurité nautique, des autres plaisanciers et de la quiétude des riverains.

- Les nageurs de distance qui s'éloignent des rives sont toujours accompagnés d'une embarcation.
- Le port de la veste de flottaison est de mise pour les passagers, plus particulièrement dans les petites embarcations.
- Il y a toujours deux personnes à bord pour toutes les activités de remorquage : ski, planche ou équipement de flottaison tracté. Maintenez un tracé de circulation prévisible pour les autres embarcations.
- Les embarcations à moteur cèdent le passage, gardent une distance raisonnable et évitent de créer de grosses vagues à la rencontre d'autres types d'embarcations tels les kayaks, les canots, les planches à voile, les voiliers et les pédalos.
- Les embarcations à moteur ne circulent pas dans une zone tampon de 30 mètres des rives, espace réservé aux baigneurs et aux embarcations non motorisées. Dans cette zone, les arrivées et départs se font perpendiculairement à la rive.
- La vitesse n'excède pas 10 km/h dans la zone du 30 mètres, dans la baie du Camping et dans toutes les anses.
- On ne circule pas à des vitesses excessives sur le lac.
- On évite d'effectuer des virages brusques à grande vitesse en raison du danger inhérent à ces manœuvres mais aussi à cause du niveau de bruit plus élevé qui se répercute sur les rives.

QUIÉTUDE DES RIVERAINS

Certaines mesures simples assurent l'harmonie entre la pratique d'activités nautiques et la quiétude des riverains ; elles demandent la collaboration des propriétaires et conducteurs d'embarcations motorisées.

- Le respect des consignes de sécurité : distance, vitesse, remorquage, etc.
- Le civisme appliqué à notre milieu : distance et vitesse par rapport aux autres embarcations, musique tonitruante, bruit occasionné par des virages brusques et départs répétés (motomarines, par exemple), etc.
- La circulation à une vitesse limitant l'amplitude de la vague assure la sécurité et le bien-être des autres plaisanciers et diminue les effets de la vague sur les rives et les équipements des riverains.
- La dimension du bateau et la force de son moteur sont proportionnelles à la grandeur du lac.
- Le privilège de garder un bateau motorisé sur le lac est limité aux riverains et à ceux autorisés par le Camping.

